

au Canada—cela se fait dans la plupart des pays et cela devrait se faire à plus forte raison dans un grand pays comme le Canada où les membres de la même famille ne peuvent se rencontrer qu'à plusieurs années de distance, lorsque par exemple dans la Marine les marins sont transférés d'une côte à l'autre à intervalles de quelques années—la plupart de ces militaires n'ont pas les moyens d'aller chez eux durant cette période—tous les intéressés en souffrent.

Le ministre comprend sûrement cette situation. Je suis déjà allé aux renseignements lorsque le ministre de l'époque était le lieutenant-gouverneur actuel de la Colombie-Britannique. Il s'est donné de la peine pour me renseigner sur les règlements. Mais depuis lors j'ai rencontré deux ou trois cas au sujet desquels, à mon sens, les règlements actuels ne prévoient pas toutes les circonstances. Dans le service militaire, il y a des cas qui motiveraient actuellement une certaine révision des règlements touchant les dépenses de voyage. Je demande instamment au ministre de se pencher sur cette question.

M. le président suppléant: Je regrette d'interrompre le député mais d'après moi, le crédit se lit ainsi: «645. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel important». J'ai de la peine à voir le rapport entre les observations du député et ce crédit.

M. Herridge: Je suis loin de vous en vouloir, monsieur le président: je croyais que nous en étions au premier crédit.

M. le président suppléant: Le crédit n° 645 est-il adopté?

L'hon. M. Hellyer: Non, monsieur le président. Il est évident que, quand le gouvernement a accepté que la division aérienne assume le rôle de frappe, rien ne le forçait à le faire. Il aurait pu refuser. Dans ce cas, ce rôle serait retombé sur d'autres, l'aviation américaine, par exemple. Toutefois, le gouvernement n'a pas refusé ce rôle. Il l'a accepté. Il a déclaré que la division aérienne du Canada entreprendrait les opérations de frappe pour l'OTAN. Les raisons sont simples: nos alliés de l'OTAN trouvaient que la division aérienne était la meilleure division d'Europe. C'est en effet la meilleure division aérienne d'Europe, la mieux entraînée. Elle a les meilleurs aviateurs, surtout parce que ce sont des aviateurs de profession. Ils connaissent à fond leur métier. Par conséquent, à titre d'expérience, on a fait en Europe passer graduellement une division aérienne du rôle de la défense aérienne à celui de l'attaque.

Naturellement, cette ligne de conduite plut à l'aviation. Elle plut aussi aux commandants de l'OTAN en Europe. On a proposé au gouvernement canadien de charger son aviation de cette tâche très difficile et très dangereuse. Le gouvernement a accepté. Il devait savoir

[M. Herridge.]

au moment où il a accepté cette tâche qu'elle comportait l'emploi d'armes nucléaires, car c'était une condition implicite. Si le gouvernement canadien a accepté cette responsabilité, sachant d'avance à quoi il s'engageait au point de vue des armes nucléaires, pourquoi cette indécision maintenant? Bien entendu, le ministre élude la question quand il prétend qu'il n'a jamais rien été décidé à propos du contrôle de l'OTAN. Il n'y a pas eu de décision concernant le contrôle de l'OTAN à ce moment-là, mais il y avait l'éventualité d'un accord conjoint avec les États-Unis. En vérité, c'est de cette éventualité que parlait le premier ministre à la Chambre quand il a mentionné le nouveau rôle de l'ARC, et l'ancien ministre de la Défense nationale en a aussi parlé par la suite.

Cela étant, monsieur le président, il y a certainement lieu que le gouvernement nous donne l'assurance qu'il entend faire des essais et remplir ses obligations envers l'OTAN, ou qu'il nous dise qu'il a changé d'avis depuis, pour une raison ou pour une autre. A défaut de pareille précision, il est impossible de voter le présent crédit en connaissance de cause.

L'hon. M. Churchill: Nous ne nous attendons pas à beaucoup de vous.

L'hon. M. Hellyer: Nous ne pouvons voter des fonds à l'égard de véhicules de transport d'armement qui ne peuvent être utiles que s'ils sont munis de missiles atomiques, alors que le gouvernement n'a pas l'intention de les munir de telles armes. Le ministre pourrait-il nous dire quelque chose à ce sujet?

L'hon. M. Pearson: Monsieur le président, le ministre nous dira-t-il si le commandement de l'OTAN est convaincu que nous pouvons remplir le rôle de frappe avec les CF-104 munis d'armes classiques?

L'hon. M. Harkness: Je ne me suis jamais entretenu avec le SACEUR à ce sujet, mais je me demande pourquoi le chef de l'opposition et l'honorable député de Trinity insistent tant sur ce sujet. A les entendre on croirait qu'ils souhaitent que les CF-104, en Europe, soient munis d'armes nucléaires au plus tôt.

L'hon. M. Hellyer: Nous aimerions que le gouvernement nous dise ce qu'il entend faire à ce sujet.

L'hon. M. Harkness: Ils essaient de nous forcer à prendre maintenant une décision à ce sujet, bien que les avions ne doivent pas arriver en Europe avant un an encore et en dépit du fait que, le 5 août 1960, comme en fait foi le *hansard* (page 7933), au cours d'un long discours, le chef de l'opposition a déclaré